

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

## Billets à rendement rehaussé avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 285 (\$ CA), de BMO, échéant le 19 octobre 2027, liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

**Durée de  
6 ans**

Liés à  
**l'indice Solactive  
Canada  
Bank 30 AR**

**Rendement  
rehaussé  
de 55,00 %**

**Tranche  
protégée de 20 %  
à l'échéance**

**Aucun plafond de  
participation à la  
hausse**

**Fundserv  
JHN7455**

Pour plus de  
renseignements, veuillez  
communiquer avec votre  
conseiller en placements.

### POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Les billets sont conçus pour fournir aux investisseurs la possibilité de réaliser un rendement amélioré ou « rehaussé » pendant la durée des billets tout en offrant une protection partielle en cas de baisse au moyen d'une « tranche protégée » contre une baisse légère à modérée de l'indice Solactive Canada Bank 30 AR (l'« **indice de référence** ») pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS protégé aux termes des présents billets.**

- **Émetteur :** Banque de Montréal
- **Moyen terme :** 6 ans jusqu'à l'échéance
- **Indice de référence :** L'indice Solactive Canada Bank 30 AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR (l'« **indice sous-jacent** »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 30 points d'indice par année, calculés quotidiennement à terme échu (le « **facteur de rendement ajusté** »). Le 31 août 2021, le niveau de clôture était de 808,19. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 3,71 % le 31 août 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 180 points d'indice, soit 22,28 % du niveau de clôture le 31 août 2021. L'indice sous-jacent est un indice à rendement total brut reflétant les variations des cours des titres qui le composent et le réinvestissement dans l'indice des dividendes et distributions versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice sous-jacent, il est supposé que les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice sous-jacent sont réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice sous-jacent.\*
- **Participation :** Participation de 100,00 % lorsque le niveau final est supérieur au rendement rehaussé
- **Rendement rehaussé :** 55,00 % lorsque le rendement de l'indice est supérieur ou égal à 0,00 % et égal ou inférieur à 55,00 % (soit 7,57 % par année, composé annuellement)
- **Niveau de rehaussement :** 100 % du niveau initial (ou un rendement de l'indice de 0,00 %)
- **Montant du paiement minimal :** 1,00 \$ par billet.
- **Taux de participation en cas de baisse :** Participation de 125,00 % lorsque le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée. En d'autres termes, le capital sera réduit de 1,250 % pour chaque baisse de 1 % de l'indice de référence sous le niveau de la tranche protégée, sous réserve du remboursement de capital minimal de 1,00 \$ par billet à la date l'échéance.
- **Niveau de la tranche protégée :** 80 % du niveau initial.
- **Tranche protégée :** Si le rendement de l'indice est négatif, le capital sera protégé tant que le niveau final est égal ou supérieur au **niveau de la tranche protégée (c.-à-d. 80 % du niveau initial)**. Si le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée, le paiement à l'échéance correspondra au capital, déduction faite de 1,250 % pour chaque baisse de 1 % de l'indice de référence sous le niveau de la tranche protégée, sous réserve du montant du paiement minimal. Le calcul et le calendrier des paiements à l'échéance peuvent être rajustés à la survenance de certaines circonstances particulières.
- **Marché secondaire quotidien :** Organisé par BMO Marchés des capitaux (peut être assujéti à des frais de négociation anticipée d'au plus 4,50 % qui diminuent pour atteindre zéro 360 jours après la date d'émission et à d'autres restrictions, tel qu'il est décrit dans le prospectus). Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché.

\* Le 31 août 2021, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 3,63 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 21,79 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis). Un placement dans les billets ne représente pas un placement direct ou indirect dans les titres qui composent l'indice sous-jacent. Les porteurs n'ont pas de droits à l'égard des dividendes ou des distributions versés à l'égard de ces titres.

Offerts jusqu'au :	14 octobre 2021
Date d'émission :	19 octobre 2021
Date d'échéance :	19 octobre 2027
Placement minimal :	2 000,00 \$
Commission de vente :	3,50 %

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

<b>Émetteur</b>	Banque de Montréal (la « Banque »)												
<b>Note attribuée à l'émetteur</b>	Moody's : Aa2; S&P : A+; DBRS : AA (billets de dépôt à long terme > 1 an)												
<b>Prix de l'émission</b>	100,00 \$ par billet (le « capital »)												
<b>Date d'évaluation finale</b>	12 octobre 2027												
<b>Rendement de l'indice</b>	La variation en pourcentage du niveau de clôture, mesurée de la date d'émission à la date d'évaluation finale, et calculée au moyen de la formule suivante : $\frac{\text{niveau final} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$												
<b>Rendement rehaussé</b>	55,00 % lorsque le rendement de l'indice est supérieur ou égal à 0 % et égal ou inférieur à 55,00 %												
<b>Niveau de rehaussement</b>	100 % du niveau initial (ou un rendement de l'indice de 0,00 %)												
<b>Paiement à l'échéance</b>	À l'échéance, le porteur recevra le paiement d'un montant fixé en fonction du rendement (positif ou négatif) de l'indice de référence. Le montant payable sur les billets (le « paiement à l'échéance ») correspondra à ce qui suit : (i) Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau de rehaussement, le paiement à l'échéance sur les billets sera égal à la somme suivante : $\text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement rehaussé} + \text{rendement excédentaire})]$ Le porteur ne recevra un « rendement excédentaire » que si le rendement de l'indice est supérieur au rendement rehaussé à la date d'évaluation finale. Dans ce cas, le rendement excédentaire sera calculé au moyen de la formule suivante : $(\text{rendement de l'indice} - \text{rendement rehaussé}) \times \text{taux de participation}$ Le « <b>taux de participation</b> » à l'égard des présents billets est de 100 %. Le « <b>rendement rehaussé</b> » à l'égard des présents billets est de 55,00 %. (ii) Si le rendement de l'indice est négatif <u>et</u> le niveau final est égal ou supérieur au niveau de la tranche protégée, le paiement à l'échéance correspondra au capital; (iii) Si le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée, le paiement à l'échéance correspondra au capital réduit de 1,250 % pour chaque baisse de 1 % de l'indice de référence sous le niveau de la tranche protégée, calculé au moyen de la formule suivante : $\text{capital} + [\text{capital} \times \text{taux de participation en cas de baisse} \times (\text{rendement de l'indice} + \text{tranche protégée})]$ Se reporter à l' <a href="#">annexe A</a> (Profil du rendement) et à l' <a href="#">annexe B</a> (Exemples de calcul du paiement à l'échéance) du supplément de fixation du prix pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des versements sur les billets en fonction de divers scénarios hypothétiques de rendement.												
<b>Taux de participation</b>	Participation de 100,00 % lorsque le rendement de l'indice est supérieur au rendement rehaussé												
<b>Niveau de la tranche protégée</b>	80 % du niveau initial (ou un rendement de l'indice de -20,00 %)												
<b>Participation en cas de baisse</b>	Participation de 125,00 % lorsque le niveau final est inférieur au niveau de la tranche protégée.												
<b>Montant du paiement maximal</b>	Aucun												
<b>Montant du paiement minimal</b>	1,00 \$ par billet												
<b>Marché secondaire</b>	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun marché. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv, mais se réserve le droit de ne pas le faire dans l'avenir, à son entière appréciation, sans préavis aux porteurs.												
<b>Frais de négociation anticipée</b>	Si un billet est vendu dans les 360 premiers jours suivant la date d'émission, des frais de négociation anticipée correspondant à un pourcentage du capital établi de la manière suivante seront déduits du produit de la vente du billet : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Si la vente des billets a lieu dans les :</th> <th style="text-align: center;">Frais de négociation anticipée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0 à 90 jours</td> <td style="text-align: center;">4,50 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">91 à 180 jours</td> <td style="text-align: center;">3,30 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">181 à 270 jours</td> <td style="text-align: center;">2,10 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">271 à 360 jours</td> <td style="text-align: center;">1,10 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Par la suite</td> <td style="text-align: center;">Néant</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le cours acheteur coté sur le marché secondaire exclura l'application des frais de négociation anticipée. Se reporter à la rubrique « Marché secondaire – Frais de négociation anticipée » dans le prospectus pour une description des frais de négociation anticipée.</p>	Si la vente des billets a lieu dans les :	Frais de négociation anticipée	0 à 90 jours	4,50 %	91 à 180 jours	3,30 %	181 à 270 jours	2,10 %	271 à 360 jours	1,10 %	Par la suite	Néant
Si la vente des billets a lieu dans les :	Frais de négociation anticipée												
0 à 90 jours	4,50 %												
91 à 180 jours	3,30 %												
181 à 270 jours	2,10 %												
271 à 360 jours	1,10 %												
Par la suite	Néant												
<b>Agent chargé des calculs</b>	BMO Marchés des capitaux. Se reporter à la rubrique « Agent chargé des calculs » du prospectus.												
<b>Courtiers</b>	BMO Nesbitt Burns Inc. et Raymond James Ltée												
<b>Commission de vente</b>	3,50 % (soit 3,50 \$ par billet de 100,00 \$)												

## Billets à rendement rehaussé avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 285 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

### CARACTÉRISTIQUES DES BILLETS

Les exemples qui suivent montrent comment le rendement de l'indice et le paiement à l'échéance seraient calculés en fonction de certaines valeurs hypothétiques et des hypothèses présentées ci-après. Ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision du rendement des cours de l'indice de référence ou du rendement que le porteur pourrait réaliser sur les billets.

Niveau de rehaussement : 800,00  
(100 % du niveau initial)

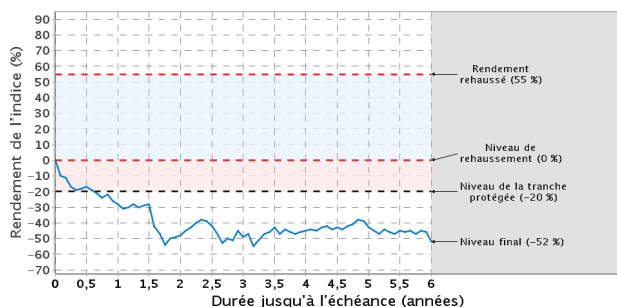
Rendement réhaussé : 55,00 %

Taux de participation : 100,00 %  
au-delà du rendement rehaussé

Niveau de la tranche protégée :  
640,00 (80 % du niveau initial)

Taux de participation en cas de  
baisse : 125,00 %

#### Exemple 1 - Rendement de l'indice négatif (au-delà de la tranche protégée)



##### Hypothèses de l'exemple

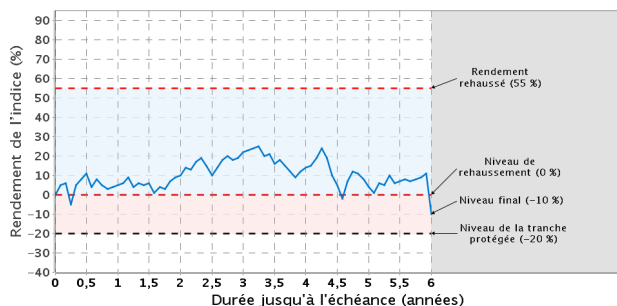
Durée = 6 ans  
Niveau initial = 800,00  
Niveau final = 384,00  
Tranche protégée = 20,00 %

##### Calcul du rendement

- Rendement de l'indice  
= (niveau final - niveau initial)/niveau initial  
= (384,00 - 800,00)/800,00  
= -52,00 %
- Paiement à l'échéance  
= capital + [capital × taux de participation en cas de  
baisse × (rendement de l'indice + tranche protégée)]  
= 100,00 \$ + [100,00 \$ × 1,250 × (-52,00 % + 20,00 %)]  
= 60,00 \$ par billet

Le niveau final est *inférieur* au niveau initial, ce qui donne lieu à un rendement de l'indice négatif. Étant donné que le niveau final est *inférieur* au niveau de la tranche protégée, le porteur subira une perte sur les billets. Le porteur recevrait un paiement de 60,00 \$ par billet de 100,00 \$ à la date d'échéance (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 8,16 % sur les billets).

#### Exemple 2 - Rendement de l'indice négatif (niveau final entre le niveau de la tranche protégée et le niveau de rehaussement)



##### Hypothèses de l'exemple

Durée = 6 ans  
Niveau initial = 800,00  
Niveau final = 720,00  
Tranche protégée = 20,00 %

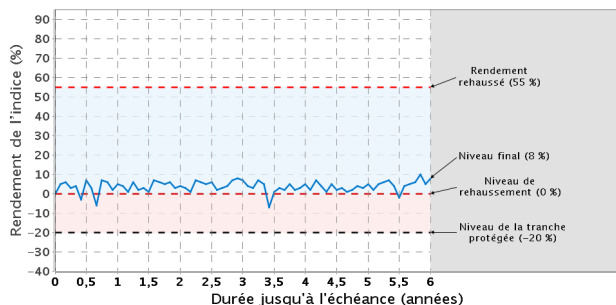
##### Calcul du rendement

- Rendement de l'indice  
= (niveau final - niveau initial)/niveau initial  
= (720,00 - 800,00)/800,00  
= -10,00 %
- Paiement à l'échéance  
= 100,00 \$ par billet

Le niveau final est *inférieur* au niveau initial, ce qui donne lieu à un rendement de l'indice négatif. Puisque le niveau final est *supérieur* au niveau de la tranche protégée mais inférieur au niveau de rehaussement, le paiement à l'échéance correspondrait au capital des billets, soit 100,00 \$ par billet. Le porteur n'aurait pas subi de perte sur son placement en capital dans les billets.

## Billets à rendement rehaussé avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 285 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

### Exemple 3 - Rendement de l'indice positif (niveau final supérieur au niveau de rehaussement et rendement de l'indice inférieur au rendement rehaussé)



#### Hypothèses de l'exemple

Durée = 6 ans  
 Niveau initial = 800,00  
 Niveau final = 864,00  
 Tranche protégée = 20,00 %

#### Calcul du rendement

- 1) Rendement de l'indice  

$$= (\text{niveau final} - \text{niveau initial}) / \text{niveau initial}$$

$$= (864,00 - 800,00) / 800,00$$

$$= 8,00 \%$$
- 2) Paiement à l'échéance  

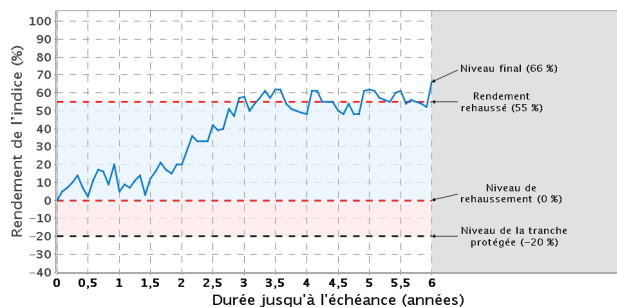
$$= \text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement rehaussé} + \text{rendement excédentaire})]$$

$$= 100,00 \$ + (100,00 \$ \times (55,00 \% + 0,00 \%)$$

$$= 155,00 \$ \text{ par billet}$$

Le niveau final est **supérieur** au niveau initial, ce qui donne lieu à un rendement de l'indice positif. Puisque le rendement rehaussé de 55,00 % est supérieur au rendement de l'indice de 8,00 %, le porteur ne recevrait aucun rendement excédentaire. Dans cet exemple, le paiement à l'échéance serait de 155,00 \$ par billet (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 7,57 % sur les billets).

### Exemple 4 - Rendement de l'indice positif (niveau final supérieur au rendement rehaussé)



#### Hypothèses de l'exemple

Durée = 6 ans  
 Niveau initial = 800,00  
 Niveau final = 1 328,00  
 Tranche protégée = 20,00 %

#### Calcul du rendement

- 1) Rendement de l'indice  

$$= (\text{niveau final} - \text{niveau initial}) / \text{niveau initial}$$

$$= (1\,328,00 - 800,00) / 800,00$$

$$= 66,00 \%$$
- 2) Rendement excédentaire  

$$= (\text{rendement de l'indice} - \text{rendement rehaussé}) \times \text{taux de participation}$$

$$= (66,00 \% - 55,00 \%) \times 100,00 \% = 11,00 \%$$
- 3) Paiement à l'échéance  

$$= \text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement rehaussé} + \text{rendement excédentaire})]$$

$$= 100,00 \$ + (100,00 \$ \times (55,00 \% + 11,00 \%)$$

$$= 166,00 \$$$

Le niveau final est **supérieur** au niveau de rehaussement pour les billets. Puisque le rendement de l'indice de 66,00 % est supérieur au rendement rehaussé de 55,00 %, le porteur recevrait un paiement à l'échéance de 166,00 \$ par billet qui comprend un rendement excédentaire (qui est équivalent à un rendement annuel composé de 8,81 % sur les billets).

## Billets à rendement rehaussé avec tranche protégée dont le capital est à risque, série 285 (\$ CA), de BMO liés à l'indice Solactive Canada Bank 30 AR

### MISE EN GARDE

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque daté du 25 août 2021 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus n° 1 daté du 26 août 2021 (le « supplément relatif au produit ») et le supplément de fixation du prix n° 2 daté du 27 septembre 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Le rendement qu'un porteur réalisera sur les billets dépendra du rendement de l'indice de référence pendant la durée des billets. La Banque de Montréal ne garantit pas qu'un porteur recevra un montant égal ou supérieur à son placement en capital dans les billets ni ne garantit qu'un rendement sera versé sur les billets à l'échéance, à l'exception du montant du paiement minimal. Étant donné que les billets ne sont pas entièrement protégés au-delà de la tranche protégée et que le capital sera à risque, un porteur pourrait perdre une partie considérable de son placement en capital dans les billets. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque additionnels relatifs aux billets à rendement amélioré » du supplément relatif au produit et « Modalités du placement — Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit et le prospectus préalable de base (collectivement, le « prospectus ») et, plus particulièrement, ils devraient examiner les facteurs de risque spécifiques figurant aux rubriques « Caractère adéquat du placement » et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc., l'un des courtiers, est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. pour l'application du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter à la rubrique « Mode de placement » du prospectus préalable de base.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés par une agence de notation. Une note ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts destiné à assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière qui a accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets — Rang et absence d'assurance dépôts » du supplément relatif au produit.

Le résumé ci-dessus n'est fourni qu'aux fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. La législation de certains territoires pourrait interdire ou restreindre le placement et la vente des billets. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque, utilisées sous licence. L'indice Solactive Canada Bank 30 AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du *Règlement (EU) 2016/1011*. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'indice de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive ou les membres de son groupe respectif ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Solactive et les membres de son groupe respectif ne font aucune déclaration quant à la pertinence d'investir dans ces produits.